

VILLE DE FLERS-EN-ESCREBIEUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION EN DATE DU 19 FÉVRIER 2024

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le Dix Neuf Février à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques PEYRAUD, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

25 PRÉSENTS : M.M. PEYRAUD, STRZELECKI, Mme D'HAESE, M.DESRUMAUX, Mme LOUWYÉ, M. FAIDHERBE, Mme PÉRU, M.LABRE, Mmes LECOIN, DEFRANCE, LASRI, M.M FAUCHOIS, SADOWSKI, CARLIER, Mmes KOSITZKI, LEROY, M.M . CANONNE, PRÉVOT, Mmes DESCAMPS, PONTTHIEUX, GORNIAC, MAAROUFI, DOISY, M. RIVIERRE, Mme DUBEAU.

3 POUVOIRS: M. POCHART, Mme MANIA, M. WAVRANT.

1 ABSENT: M. COSSART.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme DOISY.

OBJET : Rapport d'orientations budgétaires

Point présenté par Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2312-1 et D 2312-3,

Vu la loi 11°2015-991 du 7 août 2015 (Loi NOTre)

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires.

Considérant qu'un débat sur les orientations générales du budget est obligatoire dans les villes de 3 500 habitants et plus,

Considérant que ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif,

Considérant que le débat doit se tenir dans les 10 Semaines précédant l'examen du budget primitif, Sur le rapport de Monsieur Jean-Jacques PEYRAUD, Maire, et sur sa proposition,

Le Conseil Municipal, prend acte du rapport d'orientations budgétaires ci-joint relatif au Budget primitif présenté pour l'année 2024 et des débats intervenus.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Pour Extrait Conforme.

Le Maire (Signature)

Publié sur le site internet le 12/03/2024.

Envoyé en Sous-Préfecture le 6/03/2024.

Réceptionné en Sous-Préfecture le 6/03/2024.